



## **REGLEMENT**

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

L'organisateur est l'association MONT'RUN ayant son siège social au 15 rue du four 86500 MONTMORILLON.

### **ARTICLE 2 : Parcours**

L'épreuve emprunte des passages ouverts à la circulation routière. Les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de routes et des séparateurs de voie. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur la voie et les espaces publics.

#### Distances chronométrées :

5 km, 10 km (2 boucles), 15 km (3 boucles) en individuel,

Relais 10 (2 coureurs) et 15 km (3 coureurs),

Distances non chronométrées : courses enfants

#### Horaires :

Courses enfants à partir de 15 heures.

Départ : 18h30 sur la place Maréchal Leclerc.

Arrivée : Place Maréchal Leclerc.

### **ARTICLE 3 : Inscriptions**

Les inscriptions se feront sur <http://www.runchrono.fr/> jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 à 12 heures.

Les justificatifs doivent être complets au moment de l'inscription. Seul un dossier d'inscription complet permettra la remise du dossard.

#### Tarif :

8 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 5 km

10 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 10 km

13 € par personne (frais de plateforme inclus) pour le 15 km

14 € pour le relais 10 km (frais de plateforme inclus) soit 7 € par coéquipier

21 € pour le relais 15 km (frais de plateforme inclus) soit 7 € par coéquipier

### **ARTICLE 4 : Epreuves**

Course 5 km ouverte aux personnes nées en 2010 et avant

Course 10 km ouverte aux personnes nées en 2008 et avant

Course 15 km ouverte aux personnes nées en 2008 et avant

Relais 10 et 15 km ouvertes aux personnes nées en 2010 et avant.

Conditions :

Fournir un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation, FFCO, FFPM, FSGT ou UFOLEP avec la mention athlétisme, en cours de validité ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

#### **ARTICLE 5 : Dossards**

Le nombre de dossards est limité à 600 participants.

Ils sont à retirer place Maréchal Leclerc 86500 MONTMORILLON.

- Vendredi 5 janvier 2024 de 18h30 à 20 h00
- Samedi 6 janvier 2024 de 14 h 00 à 18 h00

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Le dossard et sa puce devront être remis à l'organisateur à l'arrivée de la course.

#### **ARTICLE 6 : Ravitaillement**

Ravitaillement liquide pour les circuits du 10 et 15 km et relais

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Les ravitaillements seront servis par des bénévoles.

#### **ARTICLE 7 : Abandon**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur ou à l'arrivée afin de remettre son dossard et sa puce.

#### **ARTICLE 8 : Résultats**

Ils seront disponibles sur le site runchronos.

#### **ARTICLE 9 : Récompenses**

Sont récompensés :

- Les trois premiers du classement scratch femmes et hommes des 5, 10, 15 km et la première équipe des relais 10 et 15 km

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses sur la Place Maréchal Leclerc 86500 MONTMORILLON

#### **ARTICLE 10 : Sécurité**

En cas de mauvais temps, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou tout autre condition ou motif indépendant de la volonté de l'organisateur, pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, ou d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La sécurité est assurée par des signaleurs bénévoles sur le parcours.

L'accompagnement sur la course n'est pas autorisé.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouriste.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment en fonction des recommandations sanitaires et décisions des autorités locales et nationales.

### **ARTICLE 11 : Divers**

Parkings : une communication sera effectuée sur les zones de stationnement possible dans le but de faciliter l'accès des coureurs.

### **ARTICLE 12 : Assurance**

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance pour l'organisation de son évènement chez MAIF Assurances.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **ARTICLE 13 : Droit à l'image**

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué le samedi 6 janvier 2024 pour l'association MONT'RUN et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association MONT'RUN pour une durée indéterminée.

### **ARTICLE 14 : Engagement**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

De même, toute personne participant à la course sans dossard, ne pourra pas être classée et l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par celle-ci lors de l'épreuve.

### **NOTES**

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'inscription sur la course vaut acceptation de toutes les clauses.

Il est recommandé aux participants de s'assurer régulièrement des informations relatives à la course sur laquelle ils sont inscrits.